

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 31 août 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de Ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Majorie Després, dir. générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 0 personne

2015.08.217 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1.- Emprunt par billets 897 900 \$
- 2.- Modalités de l'émission des billets
- 3.- Rue St-Vallier – Surveillance géotechnique des travaux et contrôle qualitatif des sols et matériaux

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.218 EMPRUNT PAR BILLETS : 897 900 \$ (P.-322 REFINANCEMENT DE 114 400 \$ ET P.-376 FINANCEMENT DE 783 500 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse populaire Desjardins du Transcontinental** pour son emprunt par billets en date du 8 septembre 2015 au montant de 897 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros P.-322 et P.-376. Ce billet est émis au prix de **100,0000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

43 300 \$	2.34 %	8 septembre 2016
44 400 \$	2.34 %	8 septembre 2017
45 600 \$	2.34 %	8 septembre 2018
46 700 \$	2.34 %	8 septembre 2019
717 900 \$	2.34 %	8 septembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.219 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS P.-322 ET P.-376 – MODALITÉS DE L'ÉMISSION DES BILLETS

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pohénégamook souhaite emprunter par billets un montant total de 897 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
P.-322	114 400 \$
P.-376	228 871 \$
P.-376	554 629 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billets au montant de 897 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros P.-322 et P.-376 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière ;

QUE les billets soient datés du 8 septembre 2015 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	43 300 \$
2017	44 400 \$
2018	45 600 \$
2019	46 700 \$
2020	48 100 \$ (à payer en 2020)
2020	669 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Pohénégamook émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros P.-322 et P.-376, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.220 RUE ST-VALLIER OUEST – SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue St-Vallier Ouest ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir l'assistance d'un laboratoire de sol afin d'assurer la surveillance desdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres de services :

Compagnie	Prix (sans les taxes)	Prix (taxes incluses)
Englobe	3 654.00 \$	4 201.19 \$
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc.	5 110.60 \$	5 875.91 \$

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Conseil municipal à la commission plénière du 31 août 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le mandat à la firme Englobe pour un montant de 4 201.19 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE la dépense est financée par le règlement d'emprunt P.-394.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune question

2015.08.221 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé à 20 h 10 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
